

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

Dès le **17 août**, les parents inscrits pourront consulter les coordonnées personnalisées de transport de leur enfant via le *PORTAIL PARENT*. Le numéro d'autobus, l'heure ainsi que l'endroit d'embarquement et de débarquement de votre enfant y seront indiqués.

Vous n'êtes pas inscrits, communiquez sans tarder avec le secrétariat de l'école.

L'avis d'embarquement **sera remis à la rencontre de parents**, qui a lieu, pour la plupart, à la fin août.

Pour les écoles dont la rencontre a lieu en juin ou après la rentrée scolaire, l'avis sera posté à compter du 24 août 2016.

Une cocarde plastifiée sera remise par l'école pour y insérer cet avis. Par mesure de sécurité, comme l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement, attachez-le à son sac d'école!

Transport des élèves inscrits au service de garde

À des fins de sécurité, les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire. Ils n'ont pas accès non plus de façon aléatoire. Les billets remis à l'enseignant, les appels des parents le matin même, etc. sont refusés.

Les élèves inscrits 1 à 4 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex.: mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

Transport à une 2e adresse

Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) est facturé au coût de **101\$** par enfant.

La demande doit se faire directement en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

La sécurité de votre enfant

Par mesure de sécurité, il doit toujours y avoir quelqu'un pour accueillir votre enfant au débarquement. De plus, il est recommandé de choisir la même adresse à l'aller et au retour de l'école, et ce, 5 jours/semaine.

Lors du départ, l'élève doit toujours être prêt et à l'extérieur quelques minutes à l'avance, même par mauvais temps.

Les élèves du préscolaire ne sont pas autorisés à prendre l'autobus avec leur frère ou sœur de niveau primaire pour se rendre au Service de garde.

... 2

Vous déménagez!

Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2016**.

Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en complétant le formulaire en ligne au www.csduroy.qc.ca à l'onglet «CHANGEMENT D'ADRESSE» ou en téléphonant au 819-379-5989 poste 7330.

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant.



Sophie Houle,
Responsable du transport